

SERVICES RÉSIDENTIELS GENERAL « LES TOURELLES »

Politique de confidentialité relative au traitement des données reprises dans les dossiers d'enfants mineurs placés par les services SAJ et SPJ (admission, hébergement et accompagnement, suivis sociaux et psycho-médico sociaux) et liées à l'organisation d'activités socio-éducatives

PARTIE 1 : GÉNÉRALITÉS

Le responsable du traitement est le Collège provincial, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons; il détermine seul les finalités et les moyens du traitement de ces données à caractère personnel ainsi que les modalités de délégation.

La présente politique décrit la manière dont la Province de Hainaut traite les données à caractère personnel vous concernant et quels sont vos droits en la matière.

Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Province de Hainaut veille à traiter vos données à caractère personnel notamment en respectant les principes suivants :

- Vos données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente (**licéité, loyauté, transparence**)
- Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (**limitation des finalités**)
- Vos données à caractère personnel sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (**minimisation des données**)

Vos données à caractère personnel sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour y remédier quand cela est prévu eu égard aux finalités et fondement du traitement (exactitude).

Les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :

- **Données à caractère personnel** : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale »;

- **Traitement** : « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction »
- **Responsable du traitement** : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre »
- **Sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;

Sécurité et confidentialité des données

La Province de Hainaut met en œuvre les **mesures** techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Par ailleurs, la Province de Hainaut impose contractuellement le même niveau de protection des données à caractère personnel à ses sous-traitants (prestataires, fournisseurs, etc.).

Exercice des droits

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut (Service Résidentiel Général « Les Tourelles ») bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du RGPD.

Ceux-ci sont :

- **Accéder aux données à caractère personnel traitées** par la Province de Hainaut ; Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- **Recevoir une copie** des données à caractère personnel qui sont traitées ;
- **Demander de corriger des données incomplètes ou incorrectes ;**
- **Demander de faire effacer** des données personnelles le concernant ;
- **Obtenir une limitation du traitement ;**
- **Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé ;**
- **Retirer** son consentement à traiter ses données à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- **S'opposer au traitement de ses données à caractère personnel** dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation ;

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à

22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l'attention de la Province de Hainaut, service de protection des données, Avenue de Gaulle 102, 7000 Mons **ou** par mail à l'adresse suivante : info.dpo@hainaut.be.

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne.

Délégué à la protection des données (DPO)

Le service DPO est joignable :

- Par lettre adressée à **la Cellule de Protection des Données -Delta Province de Hainaut, Avenue de Gaulle 102 à 7000 MONS**
- Par e-mail à l'adresse électronique suivante : info.dpo@hainaut.be

La personne concernée peut contacter le service pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

Voies de recours

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si elle considère que ses droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante :
Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 BRUXELLES
E-mail : contact@apd-gba.be

Mise à jour de la politique en matière de protection de la vie privée

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e). La politique mise à jour sera toujours conforme au Règlement général sur la protection des données.

PARTIE 2 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'ENFANTS MINEURS PLACÉS PAR LES SERVICES SAJ ET SPJ (ADMISSION, HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT) SOUMIS À UNE OBLIGATION LÉGALE, AU CONTRAT ET, EN CAS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ, À L'INTÉRÊT VITAL

La personne concernée a droit aux informations suivantes sur le traitement de ses données à caractère personnel :

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel (Fiche 899)

a) Admission pour l'accueil et l'hébergement :

Analyse de la demande d'admission en vue de mettre en place le mandat d'admission sur base des informations émanant des SAJ/SPJ : dossier reprenant les informations du bénéficiaire sur sa situation familiale, anamnèse, parcours antérieur, traitements médicaux en cours, suivi thérapeutique (suivi psychiatrique, kinésithérapeutique,...), habitudes de vie, besoins du jeune (sécurité, stabilité), objectifs à atteindre, problèmes comportementaux éventuels.

b) Accompagnement et hébergement :

Elaboration d'un projet éducatif individualisé (PEI) en concertation avec le(s) représentant(s) du bénéficiaire, les intervenants internes et externes (identification du bénéficiaire, objectifs à atteindre, moyens concrets mis en œuvre, les personnes ressources, les évaluations, les aptitudes et aspirations du bénéficiaire, les informations sur sa santé physique et psychique, sa vie sociale et familiale), accompagnement scolaire, familial, médical, culturel et social, orientation, préparation à la transition (retour en famille, placement en famille d'accueil/en institution). Collaboration avec les services mandants (SAJ/SPJ) via des rencontres interdisciplinaires (avocats, délégués, assistants sociaux, intervenants d'autres institutions) et la rédaction de rapports d'évolution.

2. Responsable du traitement

Collège provincial, rue verte 13 à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Aux bénéficiaires mineurs et leurs représentants légaux, (dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées »).

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

- **Données non sensibles** : données d'identification, Numéro de Registre national, composition du ménage/état-civil, particularités financières/économiques, caractéristiques personnelles, habitudes de vie et de consommation (par exemple : régime alimentaire spécifique), caractéristiques du logement, loisirs et intérêts, études et formations, enregistrement d'images et de sons

- **Données sensibles** : données génétiques, données de santé, données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, données qui révèlent les convictions religieuses et/ou philosophiques, données concernant la vie sexuelle, données relatives aux condamnations pénales et infractions.

Les données sensibles, dont celles de santé (fiche médicale : maladies, médication, appareillages, allergies, précautions particulières et adaptations liées à la pathologie) indiquées par la personne concernée ou son représentant légal dans la fiche d'admission seront traitées par la Province de Hainaut en cas d'absolue nécessité.

Remarque : pour les données sensibles, la Province prend les mesures techniques et organisationnelles renforcées en vue d'assurer leur sécurité et confidentialité.

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Le traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale dans les cas d'enfants placés par un SPJ et à un contrat (contrat d'accord d'aide) dans le cas d'enfants placés par un SAJ et, en cas d'absolue nécessité, à l'intérêt vital de la personne concernée.

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel selon les cas aux destinataires suivants :

La personne elle-même, les relations personnelles de la personne enregistrée, Conseillers professionnelles de la personne enregistrée (avocat), le personnel de l'établissement scolaire, les centre psycho-médico-sociaux, les tiers autorisés à recevoir les données sur base d'une obligation légale (SAJ et SPJ), d'autres entreprises privées (d'autres services résidentiels), les services publics, entreprises publiques et opérateurs d'intérêt public (exemple : ONE), la justice et les services de police, les instances de la sécurité sociale (exemple : les mutuelles)

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD

Il n'y a pas de transfert hors Union Européenne.

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Les données recueillies lors de l'admission du bénéficiaire sont conservées 10 ans après la fin de la prise en charge (loi du 24 juin 1955 sur les archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009).

PARTIE 3 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE TRAITEMENT DES SUIVIS SOCIAUX ET PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX LIÉS À UNE OBLIGATION LÉGALE, AU CONTRAT ET EN CAS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ, À L'INTÉRÊT VITAL

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel (Fiche 900)

Suivis médical et paramédical :

- Suivi médical et paramédical des bénéficiaires : prise en charge par des kinésithérapeutes, des logopèdes, des ergothérapeutes, des puériculteurs, psychomotriciens, diététiciens, dentistes, médecin spécialiste
- Suivi social des bénéficiaires : intervention d'assistants sociaux (anamnèse sociale), gestion du dossier administratif, contact avec la famille et les intervenants extérieurs (SAJ et SPJ).

2. Responsable du traitement

Collège provincial du Hainaut, 13 rue verte à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Aux bénéficiaires mineurs et leurs représentants légaux, dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées »).

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

- **Données non sensibles** : données d'identification, numéro de registre national, composition du ménage/état-civil, particularités financières/économiques, caractéristiques personnelles, habitudes de vie et de consommation (exemple : régime alimentaire spécifique), loisirs et intérêts, études et formations, enregistrement d'images et de sons
- **Données sensibles** : données génétiques, données de santé, données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, données qui révèlent les convictions religieuses et/ou philosophiques, données concernant la vie sexuelle, données relatives aux condamnations pénales et infractions.

Les données de santé indiquées par la personne concernée ou son représentant légal seront traitées par la Province de Hainaut uniquement en cas d'absolue nécessité dans le but de protéger l'intérêt vital de la personne concernée.

Remarque : pour les données sensibles, la Province prend les mesures techniques et organisationnelles renforcées en vue d'assurer leur sécurité et confidentialité.

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Le traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale dans les cas d'enfants placés par un SPJ et à un contrat (contrat d'accord d'aide) dans le cas d'enfants

placés par un SAJ et, en cas d'absolue nécessité, à l'intérêt vital de la personne concernée.

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

La personne enregistrée elle-même, les relations personnelles de la personne enregistrée, individus ou organisation en relation directe avec la personne enregistrée, d'autres entreprises privées (autres services résidentiels), les services publics, entreprises publiques et opérateurs d'intérêt public (exemple : ONE), la justice et les services de police, les instances de la sécurité sociale (exemple : les mutuelles). Le personnel de l'établissement scolaire, les services de Promotion de la Santé à l'Ecole, les centres psycho-médico-sociaux, les tiers autorisés à recevoir les données sur base d'une obligation légale.

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD

Il n'y a pas de transfert hors Union Européenne.

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Les données recueillies lors de l'admission du bénéficiaire sont conservées 10 ans après la fin de la prise en charge (loi du 24 juin 1955 sur les archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009).

PARTIE 4 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE TRAITEMENT RELATIF À L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES LIÉES À UNE OBLIGATION LÉGALE, AU CONTRAT (CONVENTION) ET EN CAS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ, À L'INTÉRÊT VITAL

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel (Fiche 562)

Organisation d'activités et d'événements : fêtes, manifestations sportives et culturelles (article 27), organisation de déplacements : visites, excursions, séjours et voyages.

2. Responsable du traitement

Collège provincial du Hainaut, 13 rue verte à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Aux bénéficiaires mineurs et leurs représentants légaux, (dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées »).

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

- **Données non sensibles** : données d'identification, caractéristiques personnelles, habitudes de vie et consommation, loisirs et intérêts, caractéristiques du logement, Affiliations à des associations non professionnelles (club de sport), enregistrement d'images et de son
- **Données sensibles** : données de santé, données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, données qui révèlent les convictions religieuses et/ou philosophique

Les données de santé indiquées par la personne concernée ou son représentant légal seront traitées par la Province de Hainaut uniquement en cas d'absolue nécessité dans le but de protéger l'intérêt vital de la personne concernée.

Remarque : pour les données sensibles, la Province prend les mesures techniques et organisationnelles renforcées en vue d'assurer leur sécurité et confidentialité.

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Le traitement des données est nécessaire au respect d'une obligation légale dans les cas d'enfants placés par un SPJ et à un contrat (contrat d'accord d'aide) dans le cas d'enfants placés par un SAJ et, en cas d'absolue nécessité, à l'intérêt vital de la personne concernée.

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

La personne enregistrée elle-même, les relations personnelles de la personne enregistrée, d'autres entreprises privées (exemple : hôtels, sociétés de transport, lieux d'activités), les instances de la sécurité sociale, les compagnies d'assurances et courtiers, les tiers autorisés à recevoir les données sur base d'une obligation légale.

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD

Il n'y a pas de transfert hors Union européenne

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Les données recueillies lors de l'admission du bénéficiaire sont conservées 10 ans après la fin de la prise en charge (loi du 24 juin 1955 sur les archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009).

PARTIE 5 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL UTILISÉES POUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION DANS LE CADRE DE L'HEBERGEMENT ET DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS JUSTIFIÉS PAR UNE MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel

Communication et information sur les missions d'intérêt public de la Province de Hainaut

Dans le cadre de ses politiques de communication sur ses missions d'intérêt public, la Province de Hainaut et ses services développent des outils écrits, vidéos et photographiques diffusés :

- Dans le journal d'entreprise du personnel (Made In Hainaut), la newsletter interne et sur l'intranet de la Province de Hainaut
- Dans les éventuelles publications internes des services
- En télévision (émission "C'est dans la Poche", coproduite par le service de communication et les 4 TV locales du Hainaut)
- Sur les réseaux sociaux (pages de la Province et de ses Institutions)
- Sur les sites internet de la Province de Hainaut

2. Responsable du traitement

Collège provincial du Hainaut, 13 rue verte à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Agent provincial, mandataire provincial ou personnel y attaché, bénéficiaire, citoyens, contacts personnels, élèves, étudiants, stagiaires, formateurs, collaborateurs occasionnels, tiers impliqués, usagers, et tout citoyen et visiteur des sites web de la Province de Hainaut et des réseaux sociaux gérés par la Province de Hainaut.

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

Données d'identification, habitudes de vie et de consommation, caractéristiques du logement, loisirs et intérêts, études et formations, profession et emploi, enregistrements d'images et/ou de sons, interviews écrites

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Missions d'intérêt public

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

La personne enregistrée elle-même, tout citoyen et dans le cadre des coproductions avec les, TV locales, des images leur sont transmises. Lesdites télévisions ne sont toutefois pas autorisées à les utiliser à d'autres fins que celles établies par convention : émission "C'est dans la poche" réalisée et montée par le service de communication.

Télesambre (8, place de la Digue à 6000 CHARLEROI) TéléMB (rue des Soeurs grises, 4A à 7000 MONS), No Télé (rue du Follet, 20 à 7540 TOURNAI), Antenne Centre (rue de la Tombelle, 92 à 7110 LA LOUVIÈRE).

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert.
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD.

En cas d'éventuel transfert de données hors EU, la Province s'assure de l'adéquation du pays tiers et prend toutes les mesures y afférant.

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Durée de vie du support. Les photos, vidéos et interviews écrites sont conservées à titre d'archives pendant 12 ans (deux mandatures) de manière à pouvoir relater les évolutions de projets ou réaliser des rétrospectives et, dans certains cas, les documents sont archivés à des fins historiques et d'intérêt public.

PARTIE 6 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'ENFANTS MINEURS PLACÉS PAR LES SERVICES SAJ ET SPJ LORS ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET SOUMIS À UN CONSENTEMENT

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel

A) PARTICIPATION AUX ACTIVITES LIEES A UN PROJET SOCIO-EDUCATIF ET ENREGISTREMENT D'IMAGES, DE VIDEOS ET DE SONS LORS DE CES ACTIVITES

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel

Enregistrement d'images dans le but de créer un album souvenir d'un passage de la vie de l'enfant

2. Responsable du traitement

Collège provincial, rue verte 13 à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Bénéficiaires, représentant légal

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

Données d'indentification, sons, images et vidéos

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Consentement

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

La personne enregistrée elle-même, les relations personnelles de la personne enregistrée, les familles d'accueil, d'autres institutions d'accueil et d'hébergement qui prennent en charge le bénéficiaire.

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert.

- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD.

Il n'y a pas de transfert hors Union européenne

7. **Durée de conservation de vos données à caractère personnel**

Les données recueillies lors de l'admission du bénéficiaire sont conservées 10 ans après la fin de la prise en charge (loi du 24 juin 1955 sur les archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009).

REMARQUE GÉNÉRALE EN CE QUI CONCERNE LES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SOUMIS AU CONSENTEMENT LIÉS À L'ENREGISTREMENT D'IMAGES, DE SONS ET DE VIDÉOS EXPOSÉS CI-AVANT

Ces images, vidéos et enregistrements vocaux ne seront pas utilisés à des fins commerciales. L'accès est sécurisé et uniquement utilisé par les services provinciaux.

Les cameramen/photographes/ceux qui procèdent aux enregistrements vocaux cèdent leurs droits aux services provinciaux et s'engagent à ne pas utiliser les images, vidéos et enregistrements vocaux en dehors des services provinciaux et de leurs fonctions d'agents provinciaux.

Le bénéficiaire du consentement s'interdit expressément de procéder à leur exploitation pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque diffusion sur simple demande. De plus, il encouragera ses partenaires à faire de même et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

L'élève et/ou le représentant légal est entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes et garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image, de la voix.

Tout litige relève de la compétence des cours et tribunaux belges.